

Addendum – Erratum

Au mémoire « La Senne comme levier de lien écologique et social à Bruxelles »

Caroline Tournay
UCLouvain
Faculté LOCI
2022

Page 27. Précision : le contrat de rivière Senne (CR Senne), concerne exclusivement la Région Wallonne.

Page 31. Précision : ce travail se réfère à des critères visibles d'évaluation de la qualité des rivières, soit des observations visuelles, étant donné la limite des ressources accessibles durant la recherche, ainsi que pour des raisons de méthodologie. Certes, un processus de renaturation intègre également des critères non-visibles tels que la qualité écologique de l'eau (p ex, chimique, biodiversité), la dynamique des fluides et l'éco-morphologie.

Page 31. Précision : pour qu'il y ait une continuité latérale, un des critères est que la pente des berges ne soit pas trop forte. Cela signifie que le rapport entre la hauteur et la largeur de la berge ne peut dépasser 1/3.

Page 36. Voir *Annexe 1* ci-dessous.

Page 41. Voir *Annexe 2* ci-dessous: schéma de connectivité entre le réseau d'égouttage, le Canal et le réseau hydrographique à Bruxelles.

Page 53. Précision : un bassin versant contient une rivière et tous ses affluents. Un corridor constitue les amonts et avals du cours d'eau et de tous ses affluents.

Page 54. Voir *Annexe 3* ci-dessous: carte du bassin versant de la Senne.

Page 55. Correction : le bassin versant de la Senne en Région Wallonne fait effectivement 65 km. En revanche, le bassin versant totale sur les 3 régions s'élève à 103 km

Page 55. Précision : naturellement, la Senne a une dynamique de crues (ce n'est pas le cas de toutes les rivières) et donc en fortes pluies, la rivière s'étend en largeur et a un lit majeur important. Ainsi, en temps de sécheresse, le cours d'eau est étroit (période d'étiage). Cette dynamique s'applique à l'ensemble du bassin de la Senne et donc de ses différents affluents.

Page 59. Précision : il faudrait dans l'absolu répondre en permanence aux besoins écologiques mais ce n'est pas faisable partout. Ces besoins doivent être rencontrés au maximum, mais dans les limites concrètes du possible.

Page 59. Précision : Vivaqua est une société d'eau qui couvre la production et la distribution d'eau potable, la gestion des réseaux d'égouts et la lutte contre les inondations.

Page 69. Précision : phytoépuration : méthode naturelle d'épuration des eaux au moyen de plantes et de substrats naturels (p ex. terre, sable).

Page 69. Précision : les pavés perméables peuvent également permettre une infiltration grâce à leur nature drainante dans la masse.

Page 71. Correction : la mise en perspective est un aménagement créant du lien entre l'homme et la nature, et non pas un aménagement de gestion intégrée des eaux pluviales.

Page 71. Précision : les enrochements permettent également une connectivité latérale.

Page 75. Précision. Dévôter : recréer des berges naturelles, ramener de la lumière pour ramener une activité biologique dans l'eau.

Page 76. Voir *Annexe 4* ci-dessous : carte montrant les lieux d'interventions.

Page 77. Précision : les lieux ont été choisis selon trois critères, afin de couvrir différents types de situations :

Accessible >< non accessible

Public >< privé

Rivière ouverte >< rivière sous pertuis

Page 78. Voir *Annexe 5* ci-dessous : image plus large de la zone sélectionnée (cadrage blanc).

Page 80. Précision : le plan et la coupe sont au 1:250, plan orienté nord.

Page 82. Voir *Annexe 6* ci-dessous : image plus large de la zone sélectionnée (cadrage blanc).

Page 84. Précision : le plan et la coupe sont au 1:500, orienté sud-ouest

Page 86. Voir *Annexe 7* ci-dessous : image plus large de la zone sélectionnée (cadrage blanc).

Page 88. Précision : le plan et la coupe sont au 1:300, orienté nord.

Page 90. Voir *Annexe 8* ci-dessous : image plus large de la zone sélectionnée (cadrage blanc).

Page 91. Correction : le canal ne bénéficie pas de continuité verticale puisqu'aucun échange avec le sol existe, en raison de fond bétonné.

Page 92. Correction : l'aménagement proposé n'est pas applicable à l'endroit désigné étant donné la largeur insuffisante du canal cet endroit. Cependant, il peut être transposé à d'autres endroits où le canal est plus large, tel qu'au bassin de Biestebroek ou au bassin Vergote.

Page 94. Voir *Annexe 9* ci-dessous : image plus large de la zone sélectionnée (cadrage blanc).

Page 96. Précision : le plan et la coupe sont au 1:250, orienté sud-ouest.

Page 97. Précision : la partie publique s'arrête à la tête de berge, soit le point le plus haut de la berge. Le reste est privé et dispose d'une servitude de passage. Elargir la berge dépendra de la bonne volonté du propriétaire.

Page 100. Voir *Annexe 10* ci-dessous.

Page 101. Précision : lorsque l'on additionne les segments où des interventions ont été réalisées ou prévues par Bruxelles Environnement, à ceux dont nous venons de faire l'inventaire, nous voyons que 7km du tracé de la Senne à Bruxelles-Capitale peuvent être réhabilités, sur son parcours de 15km.

Page 105. Précision : l'architecte trouve ici un rôle social, écologique et éducatif au-delà de sa réflexion conceptuelle. Les mentalités évoluent dans le bon sens, et il faudra continuer à sensibiliser, éduquer, expliquer pour que les aménagements proposés soient compris, adaptés et ainsi atteignent leur but de reconnecter le citoyen à la nature, à l'eau qui traverse sa ville. Et inversement, donner de la place structurelle à la nature en ville, y compris en faisant à certains endroits des choix plutôt en faveur de la nature, qu'en faveur du citoyen.

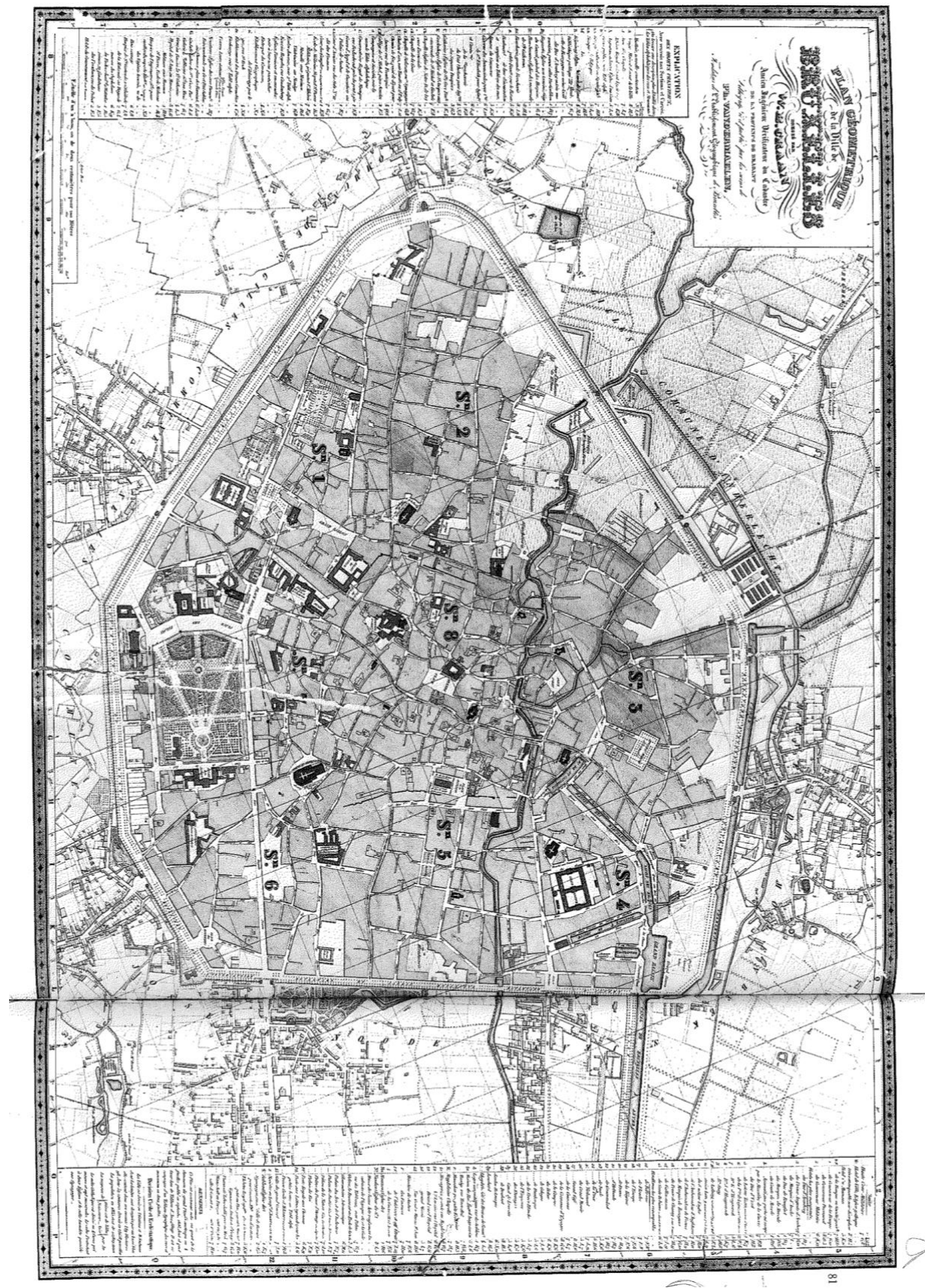
Page 107. Bibliographie :

Nolf C., (2013). *Water needs space, space needs water.*

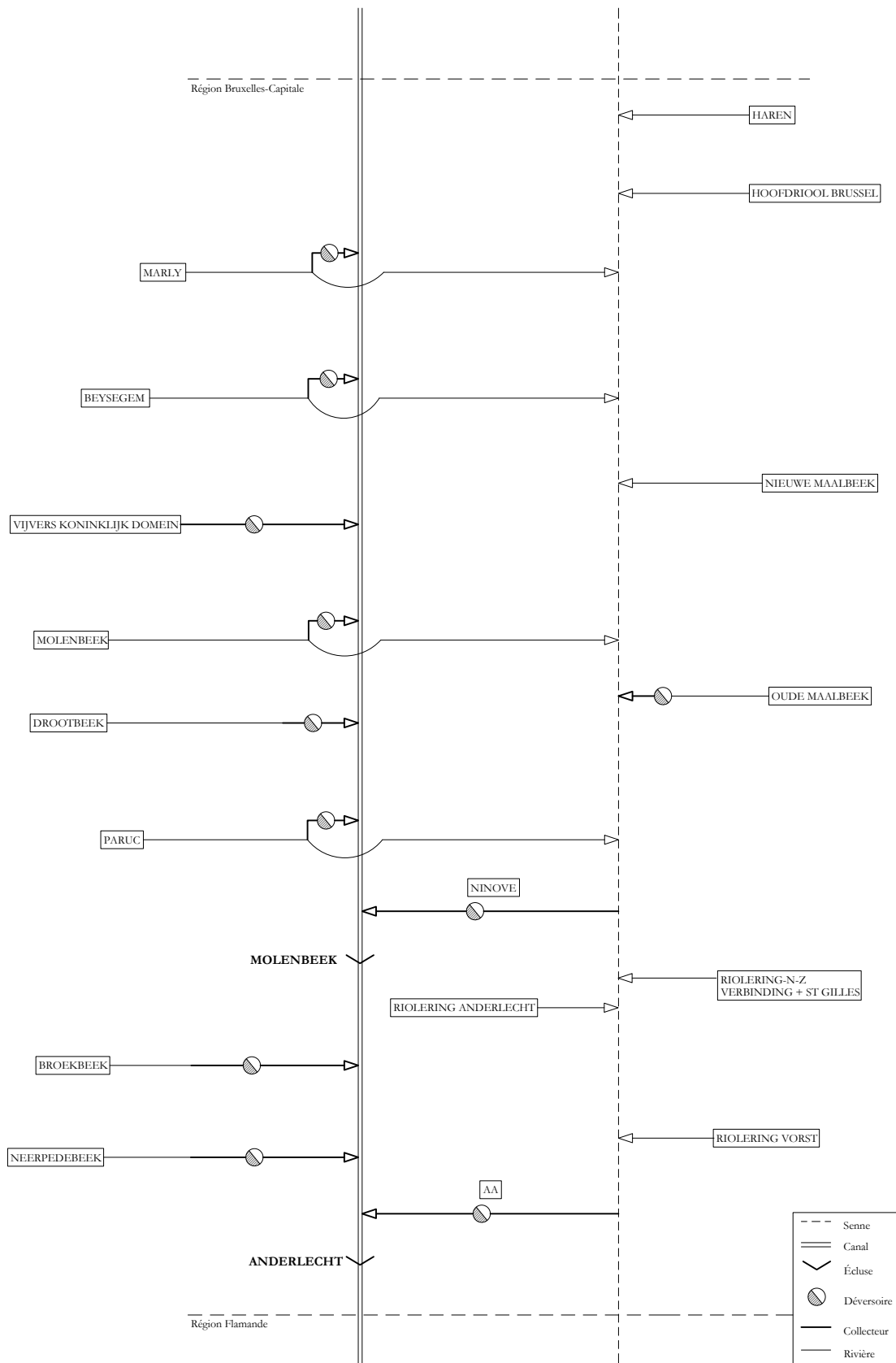
Metrolab Brabantszenne, (2016). *A la recherche d'une infrastructure éco-paysagère d'inversion territoriale.*

De Lestrang R., (2016). *Le paysage comme matrice de la fabrique du territoire : Buenos Aires, Genève, Bruxelles, transposition(s).*

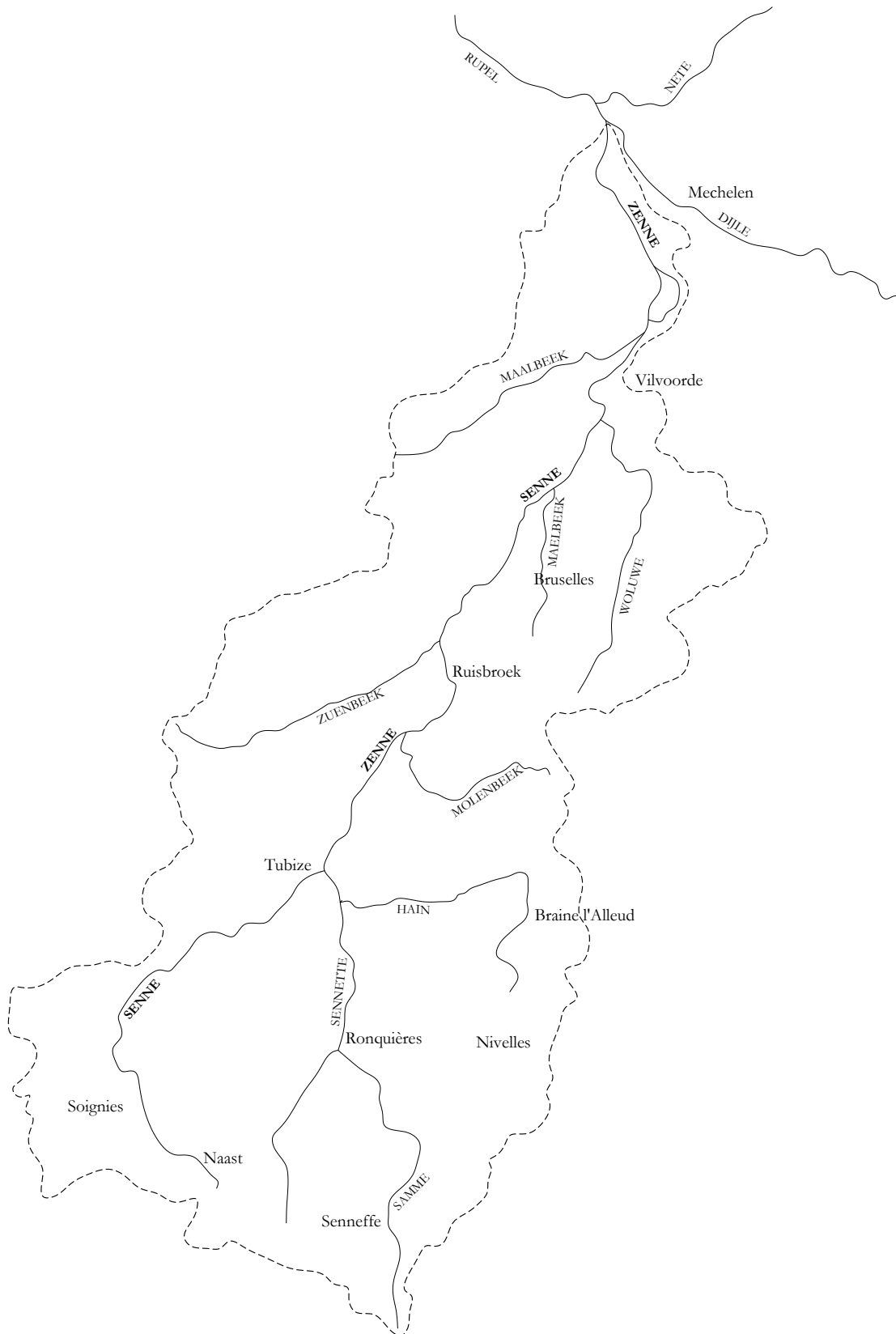
Annexe 1. Plan géométrique de la ville de Bruxelles, dessiné par W.B Craan en 1836.



Annexe 2. Schéma de connectivité entre le réseau d'égouttage, le Canal et le réseau hydrographique à Bruxelles.



Annexe 3. Carte du bassin versant de la Senne.



Annexe 4. Carte situant les lieux d'interventions.

